

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00369

**PROGRAMMATION TERRITOIRE D'INNOVATION LYON - SAINT-ETIENNE -
FONDATION ILYSE - ABONDEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de présents : 46
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230036910

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROGRAMMATION TERRITOIRE D'INNOVATION LYON - SAINT-ETIENNE - FONDATION ILYSE - ABONDEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Contexte

La médiation industrielle a pour objet de recréer des liens entre les industries, les habitants et leurs territoires en faisant redécouvrir l'industrie. À la croisée de la médiation territoriale, scientifique, numérique et culturelle, la médiation industrielle ambitionne le développement d'une culture industrielle commune, la valorisation des métiers industriels et l'adaptation des compétences en particulier pour accompagner la transformation des industries face aux défis sanitaires, environnementaux et sociaux.

Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les scolaires (en particulier les collégiens de 3ème et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs) et les habitants.

Dans le cadre de l'appel à projets du PIA 3 (Programme d'Investissements d'Avenir) "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA) devenu par la suite "Territoire d'innovation", le programme "Lyon Saint-Etienne, L'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" a été labellisé depuis septembre 2019.

Ce programme, cofinancé par l'État, permet d'appuyer les stratégies industrielles territoriales des 2 collectivités et comporte 18 actions dont une action visant à la médiation industrielle (fondation ILYSE).

Objet de la Fondation, enjeux et gouvernance

Les cinq membres fondateurs sont : la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, l'UIMM Lyon-France et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. La Fondation pour la médiation industrielle ILYSE est créée sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), dite "Fondation abritante". L'objet de la Fondation est de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et de déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de 2 objectifs stratégiques :

- renforcer l'attractivité des métiers industriels,
- la formation et retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

Trois enjeux ont été identifiés pour la Fondation :

- la coordination et l'animation à l'échelle d'un territoire des acteurs de la médiation ;
- le besoin de tisser des liens entre industrie et habitants ;
- le besoin d'accompagner la valorisation des métiers industriels et l'évolution des compétences professionnelles.

La fondation ILYSE a été dotée d'un budget initial de presque 2 millions d'euros sur 3 ans dont les financeurs sont répartis comme suit :

- Banque des territoires : 963 000 € ;

- Métropole de Lyon : 573 000 € ;
- Saint-Etienne Métropole : 290 000 € ;
- UIMM Lyon : 100 000 €.
- UIMM Loire : 100 000 €.

Reconnue d'utilité publique, ILYSE sollicitera des financements complémentaires au titre du mécénat afin de déployer pleinement ses actions.

Les actions réalisées en 2022

En début d'année 2022, l'action d'ILYSE a porté sur l'organisation de la gouvernance.

Ainsi, autour du Président de la fondation, Marc CHASSAUBENE, Vice-Président au numérique, au design et à la culture de Saint-Etienne Métropole, un comité stratégique a été mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises pour définir le plan d'actions.

La feuille de route a ainsi pu être validée et le travail opérationnel a ainsi été lancé.

La fondation ILYSE en 2022 s'est employé à :

- Gouvernance : L'UIMM Loire intègre le Comité des Fondateurs du Comité Stratégique et constitution du collège des Partenaires (Direction Régionale de Pole Emploi, la CCI Loire, l'AMCSTI, etc.)
- Mécénat : déploiement actif de la recherche de mécénat privé notamment en direction d'entreprises industrielles
- Appels à projets :
 - o Suivi des 5 lauréats du 1^{er} appel à projet « L'industrie pour les 11 – 16 ans : tout un monde à [re]découvrir ! ». Le montant global de la dotation est de 322 000 € ;
 - o Idéation, publication du 2nd appel à projet sur la thématique de la reconversion professionnelle ;
 - o Premières réflexions sur le 3^{ème} appel à projets autour de la thématique Culture industrielle.

Ambitions, plan d'actions 2023 et budget prévisionnel

La mise en œuvre du plan d'actions 2023 se déclinera comme suit :

- Gouvernance : L'UIMM Loire intègre le Comité des Fondateurs du Comité Stratégique et constitution du collège des Partenaires (Direction Régionale de Pole Emploi, la CCI Loire, l'AMCSTI, etc.). Définition d'un nouveau modèle économique dans la perspective de la fin des financements publics.
- Mécénat : Intensification de la recherche de mécénat privé notamment en direction d'entreprises industrielles et intégration des premiers mécènes.
- Appels à projets :
 - o Suivi des 5 lauréats du 1^{er} appel à projet « L'industrie pour les 11 – 16 ans : tout un monde à [re]découvrir ! ». Le montant global de la dotation est de 322 000 € ;
 - o Suivi des lauréats du 2^{ème} appel à projet « La reconversion professionnelle ». Le montant de la dotation est de 149 000€ ;
 - o Idéation, publication du 3^{ème} appel à projet sur la thématique de « L'industrie en culture : savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui pour mieux produire demain » ;
 - o Premières réflexions sur le 4^{ème} appel à projets autour de la thématique Culture industrielle.

L'année 2023 est l'année de la pérennisation de la Fondation : suivre les appels à projets, leurs résultats, réflexion et mise en œuvre d'action (recherche de financement par le

mécénat notamment) pour inscrire la fondation dans la durée, coordonner des initiatives, des projets et des groupements d'acteurs. Les attentes du territoire restent fortes et les moyens alloués à la Fondation devraient permettre d'y répondre concrètement.

Financée à hauteur de 963 000 € par le PIA sur 3 ans (financement d'État à 50 %) dans le cadre du programme TIGA, les fondateurs se sont engagés à apporter les financements suivants sur 3 ans :

- la Métropole de Lyon : 573 000 € ;
- la Métropole de Saint-Etienne : 290 000 € - dont 101 000 € en 2023 ;
- l'UIMM Lyon et Loire : 200 000 €.

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
Coordination	192 953 €	PIA TIGA	75 180 €
Déploiement	322 000 €	Métropole de Lyon	150 000 €
Hors PIA (frais de gestion)	32 000 €	Saint-Etienne Métropole	101 000 €
		UIMM	30 000 €
		Versements à venir	190 773 €
TOTAL TTC	546 953 €	TOTAL TTC	546 953 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement pour 2023 d'une contribution de 101 000 € à la Fondation pour la Médiation industrielle nommée ILYSE,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,**
- **les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte de dépenses en fonctionnement INUM/SUFLI/Chap 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

M. Marc CHASSAUBENE ne prend pas part au vote.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD